



Fissure vice caché

Par Alexjordan

Bonjour, j'ai acheté une maison y a 15 ans ou celle-ci avait une plaque sur la façade je n'ai jamais regardé sous cette plaque car je pensais que c'était un fil électrique mais les Nouveaux acquéreurs ont découvert une fissure sous cette plaque et me menacent de porter plainte pour vice caché.
Donc j'aurais voulu savoir y a-t-il mes droits et leur droit?

Merci d'avance pour vos réponses

Par ESP

Bonjour

En cas d'action pour vice caché, l'acquéreur ne connaît que vous et c'est donc contre vous qu'il va se retourner.
Je vous invite à rencontrer un avocat.